

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2018 - 17h30
NOTE DE SYNTHESE

1/ Vote des taux d'imposition 2018 :

La Commission Finances et personnel du 6 mars 2018 s'est prononcée sur :

- Taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27.85 % (inchangé)
- Taux Taxe d'Habitation (TH) : 9.49% (inchangé)
- Taux Foncier Bâti (THB) : 2% ?
- Taux Foncier Non Bâti (TFNB) : 3.87% (inchangé)

Produit attendu SI TAUX INCHANGES : 2 775 000 €

VOTE DES TAUX d'IMPOSITION 2018												
TAXES	2017			2018 à Taux constants			Simulation 2018 avec +0,5 sur TFB			Simulation 2018 avec +50 000 € sur TFB		
	Bases effectives	taux	produits	Bases prévisionnelles	taux	produits	Bases prévisionnelles	taux	produits	Bases prévisionnelles	taux	produits
CFE	1801938.00	27.85%	501 839.73	1 905 000.00	27.85%	530 542.50	1 905 000.00	27.85%	530 542.50	1 905 000.00	27.85%	530 542.50
TH	9033176.00	9.49%	857 248.40	9 193 000.00	9.49%	872 415.70	9 193 000.00	9.49%	872 415.70	9 193 000.00	9.49%	872 415.70
TFB	7367235.00	2%	147 344.70	7 519 000.00	2%	150 380.00	7 519 000.00	2.50%	187 975.00	7 519 000.00	2.66%	200 005.40
TFNB	863463.00	3.87%	33 416.02	873 800.00	3.87%	33 816.06	873 800.00	3.87%	33 816.06	873 800.00	3.87%	33 816.06
TEOM	7573167.00	15.45%	1 170 054.30	7 691 161.00	15.45%	1 188 284.37	7 691 161.00	15.45%	1 188 284.37	7 691 161.00	15.45%	1 188 284.37
TOTAUX			2 709 903.16			2 775 438.63			2 813 033.63			2 825 064.03
Variation globale						65 536.00			103 130.48			115 160.88
							Variation sur TFB		37 595.00	Variation sur TFB		49 625.40

Le Conseil communautaire devra se prononcer sur les taux d'imposition 2018.

2/ Vote des budgets primitifs 2018 cf documents ci-joints

Le Conseil communautaire devra se prononcer sur les budgets 2018.

3/ Subventions-participations 2018

SUBVENTIONS 2018

EAJE LES P'TITS LOUPS 64	95 500 €
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 64	35 000 €
LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT LAEP 64	22 500 €
ASSO. PORTAGE REPAS EHPAD 61	14 000 €
MISSION LOCALE 523	4 680 €
ASSO LACHAPELLE F95	5 000 €
VIS TA LOMAGNE F 94	16 417€
PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS 2018	
TOURISME F 94	37 000€
ADEFPAT 020	300 €
OPAH 72	85 000€
AIDES JEUNES AGRICULTEURS	10 000€
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT NUMERIQUE	8 803€

SYNDICAT MIXTE GARONNE QUERCY GASCOGNE (PETR)	14 861€
SYNDICAT MIXTE ORDURES MENAGERES	990 000€
SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES - GEMAPI	50 000€

Subventions EXCEPTIONNELLES en 2018 par le biais du FPIC

70ème Anniversaire POMPIERS LAVIT	500 €
30 ^{ème} Anniversaire de la crèche «les P'tits Loups»	500 €
30ème Anniversaire du Foyer Rural de Gramont	500 €

4/ Modification du Plan Local d'Urbanisme de Beaumont : extension du LEP, consultation d'un bureau d'études

Le Lycée des Métiers et de la Topographie (LEP) de Beaumont a un projet d'extension pour développer sa section "travaux publics" avec la mise en place d'une formation pour adultes et la création d'une nouvelle section de BTS. Des aménagements avec constructions sont prévus sur le terrain attenant au site actuel.

Ce terrain est situé dans une zone qui, certes, est dédiée à l'agrandissement du LEP (zone AUo) dans le PLU mais qui est actuellement fermée à l'urbanisation. Pour que le projet puisse se réaliser, il convient d'ouvrir à l'urbanisation cette zone et de la requalifier. Il est nécessaire de modifier le PLU de Beaumont pour procéder à cette évolution.

Compétente en matière de document d'urbanisme depuis 2017, la Communauté de Communes devra lancer la procédure de modification concernant :

- l'ouverture de la zone AUOe, zone à urbaniser à vocation d'équipements pour le LEP.
- l'adaptation du PLU aux lois en vigueur.

Le Conseil communautaire devra se prononcer sur le lancement de la procédure de modification du PLU et la consultation d'un bureau d'études.

5/ Programme voirie : demande de subvention au Département

Le conseil communautaire devra autoriser le Président à solliciter la subvention départementale auprès du Département pour le programme voirie 2018.

6/ Révision de la délibération relative au Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le service administratif

Suite au recrutement d'une Direction Générale des Services (DGS) au grade d'attaché territorial principal, le Conseil communautaire aura à valider la révision du RIFSEEP pour le service administratif.

Il est nécessaire de créer un groupe de fonction DGS à l'intérieur de la catégorie A. La révision de cette délibération implique la mise en conformité du Régime Indemnitaire du service administratif de la CCLTG avec la réglementation en vigueur. Le Régime indemnitaire (RI) a 2 composantes : une part fixe, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et une part variable, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Les montants annuels maximum de chaque groupe de fonction à l'intérieur des catégories sont inchangés.